

Service instructeur

DECS - service collèges, appui et ressources

Service consulté

Service Archives Patrimoine et Mémoire

SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Résumé : Dans le cadre de nos interventions en faveur du patrimoine, il vous est proposé d'allouer des subventions d'investissement pour un montant global de 131 450 €, dont :

- 101 450 € au titre du soutien en faveur des Monuments Historiques,
- 30 000 € au titre du soutien en faveur du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg,

ainsi que des subventions de fonctionnement pour un montant total de 29 750 € en faveur de 4 associations à vocation patrimoniale.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7^{ème} Commission réunie les 15 septembre et 6 octobre 2017.

INVESTISSEMENT

1. Soutien en faveur des Monuments Historiques

La 7^{ème} Commission, au cours de sa séance du 15 septembre 2017, a examiné dix demandes d'aides financières émanant de communes, d'associations et de conseils de fabrique.

La Commission a proposé de financer les 10 opérations détaillées ci-dessous pour un montant total d'aides de **101 450 €**.

Les dossiers retenus se répartissent ainsi :

- Commune de Bischwihr : restauration de l'orgue Weigle de l'église protestante : 2 900 €
- Conseil de Fabrique de Dessenheim : rénovation intérieure de l'église St Léger : 5 300 €
- Commune d'Habsheim : restauration de la Chapelle Notre Dame des Champs : 7 600 €
- Commune d'Hundsbach : restauration de la Chapelle Sainte Odile : 14 300 €
- Commune de Montreux-jeune : rénovation intérieure de la mairie : 14 300 €
- Association Les Amis du clocher vrillé de Niedermorschwihr : restauration intérieure de l'église : 12 000 €

- Commune d'Ottmarsheim : restauration de l'Abbatiale Sts Pierre et Paul : 13 950 €
- Conseil de Fabrique de Raedersheim : restauration de l'orgue Callinet : 10 800 €
- Association Oelenberg de Reiningue : restauration de l'orgue Schwenkedel : 5 700 €
- Commune de Wildenstein : restauration de l'orgue Callinet : 14 600 €

2. Soutien en faveur du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte, la participation du Conseil départemental du Haut-Rhin est fixée à hauteur de 55% pour les dépenses courantes d'investissement du château. Pour 2017, le Syndicat Mixte a prévu les travaux et les aménagements suivants :

- l'aménagement des escaliers en direction de la salle événementielle,
- des travaux de terrassement et création de places de parking supplémentaires au belvédère et au corbeau,
- l'acquisition de mobiliers et matériels informatique : vidéo surveillance, armoires, sonorisation et serveur,
- divers travaux électriques.

Il est proposé de participer à ces opérations à hauteur de 55%, soit une contribution de **30 000 €**.

FONCTIONNEMENT

1. Soutien à l'animation du patrimoine

Il est proposé de financer les opérations énumérées ci-dessous pour un montant total d'aides de **29 750 €**, réparties ainsi :

- **7 000 €** en faveur du Groupe Rodolphe pour le fonctionnement de l'association et les actions de médiation culturelle et patrimoniale en direction des publics, notamment des collégiens,
- **2 000 €** en faveur de la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine haut-rhinois,
- **5 750 €** en faveur de l'Association Réseau des sites majeurs de Vauban pour la coordination des actions en faveur de la conservation, de la gestion et la mise en valeur des fortifications des remparts de Neuf-Brisach,
- **15 000 €** en faveur du CRHF, pour la promotion et le développement de la recherche généalogique. Toutefois, le versement de cette aide sera conditionné par la signature des deux projets de convention, concernant d'une part la mise à disposition du fonds documentaire, et d'autre part l'occupation des locaux, dans les termes approuvés par la Commission Permanente du 24 mars 2016.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'attribuer et d'autoriser le versement en une seule fois des subventions d'investissement, détaillées ci-dessus pour un montant global de **131 450 €**, réparti ainsi :
- **101 450 €** en faveur des Monuments Historiques
- **30 000 €** en faveur du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg

et de prélever les crédits correspondants sur le programme D211 imputations 204-312-204142-22723-014, 204-312-204182-22723-014, 204-312-20422-22723-014 et 204-312-204152-22722-014.

- d'attribuer et d'autoriser le versement en une seule fois des subventions de fonctionnement telles que détaillées ci-dessus, pour un montant global de **29 750 €** et de prélever les crédits correspondants sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014 et D811-65-312-6574-2278-014.
- de prendre acte des renseignements portés sur les listes jointes en annexe 1 au rapport qui récapitulent les projets subventionnés et les modalités de versement des subventions départementales précitées par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales et groupement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT